



Affaire n°2021 - 039

**TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES ET  
ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « BECS ROSES »  
MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Je vous rappelle que les voies et espaces communs du lotissement « Becs Roses », sont restés propriétés de la « SCI Résidence les Becs Roses » dont le gérant est Monsieur BAIN Jean-Marie, domicilié au 8, rue Alexis de Villeneuve – 97400 SAINT-DENIS.

La rue des Becs Roses est ouverte à la circulation publique et relie le chemin Rivière du Mât à la Route Nationale 2. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Référence cadastrale : AI 725
- Composition : une voie principale, une voie secondaire transversale, 16 voies annexes en impasse, 2 espaces verts distincts, et un empiètement.
- Surface totale : 10 638,3 m<sup>2</sup> (y compris les espaces verts et empiètement).

L'entretien de cet ensemble de voies est assuré par les services de la Ville. L'article L162-5 du Code de la voie routière précise que : « **La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans les ensembles d'habitation peut être transférée dans le Domaine Public de la Commune, sur le territoire de laquelle ces voies sont situées dans les conditions fixées à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme** ».

Conformément à cet article, il est proposé de classer cette voie dans le Domaine Public Communal, selon la procédure du transfert d'office.

Une enquête publique devra être organisée et un dossier technique constitué d'éléments ci-après :

- La nomenclature de l'ensemble des voies, les espaces verts et l'empiètement dont le transfert est envisagé
- Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien des voies
- Un plan d'alignement
- Un plan de situation
- Un plan cadastral

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis sur le projet. Si le propriétaire n'a pas fait connaître son opposition, le Conseil prononcera le transfert d'office, qui interviendra sans indemnités.

En date du 11 Mars 2021, la Commission Aménagement - Urbanisme - Développement Local a émis un avis favorable.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver le recours à la procédure de transfert d'office de l'ensemble des voies, espaces verts et empiètement du lotissement les « Becs Roses » ;**
- **d'autoriser le Maire à désigner un Commissaire-Enquêteur et d'ordonner par Arrêté l'ouverture de l'enquête publique ;**
- **d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités de publication et de modification nécessaires, relatives à cette affaire.**



**Le Maire,**

**Jeannick ATCHAPA**

# Extrait du PLAN CADASTRAL

Département de la REUNION

Commune de BRAS PANON

LOTISSEMENT : "BECES ROSES"

PARCELLE CADASTRÉE : AI N° 725

